



CONVOCAATION

SEMESTRE 3, Tiers temps

SESSION 2 et SESSION 4

PROMOTION 2023/2026

VERSION 1 du 09 avril 2025

Référence : T5N5-2-2

**Certaines dates sont susceptibles de modifications. Dans ce cas, une nouvelle convocation vous sera transmise.
Les étudiants doivent se présenter avec une pièce d'identité aux épreuves.**

Compé- tences	Unité Enseignement	ECTS	Compen- sation	Date - Horaire	Convo- cation	Duré e	Salle	Modalités	Critères
4	U.E 2.5 – S3 Processus inflammatoire et infectieux	2	NON	Jeudi 03 Juillet 2025 14 h à 16 h	13h30	2 h 00	17/2	Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances
4	U.E 2.11 – S31 Pharmacologie et thérapeutiques	1	NON	Mardi 1^{er} Juillet 2025 14 h à 16 h 40	13h30	2 h 40	3	Evaluation écrite des connaissances	* Exactitude des connaissances
6	U.E. 4.2 – S3 Soins relationnel	2	OUI avec UE 4.6	Mercredi 02 Juillet 2025 De 13 h à 17 h	Cf planning		3	Mise en situation d'entretien lors de Travaux Dirigés	* Implication lors des TD * Pertinence et cohérence au cours de la réalisation d'un entretien infirmier
2 6	U.E 5.3 – S3 Communication et conduite de projet	4	NON	<u>Préparation TPG</u> Lundi 30 juin 2025 de 8 h à 12 h Mardi 1^{er} Juillet 2025 de 9 h 30 à 12 h <u>Oral</u> Mercredi 02 Juillet 2025 de 10 h à 12 h	TPG A présence obligatoire <u>Oral</u> Tirage au sort	8 h 0 h 45	CDI Salle 3	Travail écrit en groupe d'élaboration d'un projet de soins	* Pertinence dans la prise en compte des éléments du contexte dans la situation relationnelle * Cohérence dans la hiérarchie des actions à mener * Détermination des éléments de négociation du projet * Justesse dans l'utilisation des outils de soins
8	U.E 6.2 – S3 Anglais	2	NON	Vendredi 04 Juillet 2025 9h – 11h	8h00	2 h 00	17/2 17/3 5	Epreuve de connaissances du vocabulaire professionnel courant	* Justesse du vocabulaire

¹ La session de rattrapage pour l'UE 2.11 – S3 est programmée le 1/07/25

*	UE 5.8 - S3 Stage	9+1	NON	Du 7 juillet 2025 Au 08 août 2025 * Cas particulier : les dates définies par le CP sont contractualisées dans la convention de stage signée par l'étudiant	175 h	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10 % de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique • Avoir mis en œuvre et acquis les éléments de compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées Analyse de pratique professionnelle – APP – 1 APP (C2 et C6) transmises au formateur référent du suivi pédagogique, au plus tard le 12/08/2025.
---	-----------------------------	-----	-----	---	-------	--

Pour les UE concernées, la compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement entre la session 1 et la session 2 de la même année.
 L'étudiant doit se présenter à la session suivante, dite de « rattrapage » pour les UE non validées.

TOUT ÉTUDIANT ABSENT LORS DU TEMPS D'ÉVALUATION PROGRAMMÉE CI-DESSUS PERD LE BÉNÉFICE DE LA SESSION.

Patrick LEHMANN

Directeur des soins
 Directeur de l'Institut de formation